

Département fédéral de justice et police DFJP
Monsieur Beat Jans
Conseiller fédéral
Bundesgasse 1
3003 Bern

Envoyée par mail : zz@bj.admin.ch

Berne, 1er septembre 2025

Prise de position d'AvenirSocial sur la modification du code des obligations (Prolongation du congé pour les activités de jeunesse extrascolaires)

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames et Messieurs.

AvenirSocial est l'association professionnelle du travail social et nous réunissons environ 4'000 membres. Nous représentons les intérêts des professionnel·le·s ayant une formation tertiaire en travail social, en éducation sociale, en éducation de l'enfance, en animation socioculturelle, et en maîtrise socioprofessionnelle. Cette défense des intérêts se fait aux niveaux cantonal, national et international. Nous nous engageons pour la réalisation des droits humains, l'égalité des chances ainsi que pour un travail social de qualité.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous prononcer sur cette modification du Code des obligations et espérons que nos réactions seront prises en compte.

Commentaires généraux

AvenirSocial salue expressément la modification proposée de l'art. 329e CO. La prolongation du congé-jeunesse non payé d'une à deux semaines ainsi que l'extension aux activités en milieu ouvert pour les enfants et les jeunes sont à nos yeux des étapes centrales et modernes pour renforcer l'engagement bénévole des jeunes.

En tant qu'association professionnelle de travail social, nous représentons des professionnels qui accompagnent quotidiennement des jeunes et leur donnent les moyens de s'impliquer activement dans la société. Nous constatons directement à quel point les premières expériences bénévoles sont précieuses pour le développement personnel, l'intégration sociale et l'orientation professionnelle des jeunes.

La révision proposée tient compte des évolutions de ces dernières années : l'animation en milieu ouvert est aujourd'hui un champ d'action central de la promotion de l'enfance et de la jeunesse, qui offre aux jeunes des possibilités d'engagement variées, à bas seuil et

participatives - indépendamment de toute affiliation ou structure associative. Nous considérons que le fait d'inclure explicitement ces activités dans le champ d'application de l'art. 329e CO est une évolution logique et nécessaire de la législation actuelle dans le sens de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ).

En même temps, la révision envoie un signal social fort : l'engagement volontaire des jeunes est pris au sérieux, reconnu et soutenu - y compris dans le monde du travail. Pour les jeunes en début de carrière* et les apprentis en particulier, qui sont souvent particulièrement limités dans leur disponibilité temporelle, la prolongation du congé-jeunesse crée une possibilité concrète et équitable de s'engager. Cela favorise l'égalité des chances et permet de nouveaux accès au travail avec les enfants et les jeunes - également pour les jeunes qui souhaitent s'engager ou se former de manière plus approfondie à une date ultérieure.

De plus, un tel engagement favorise des compétences transversales centrales telles que le travail en équipe, la résolution de conflits, l'organisation personnelle et les compétences de direction - des aptitudes qui sont précieuses non seulement dans l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert, mais aussi plus tard dans la vie professionnelle. Le congé-jeunesse élargi soutient ainsi non seulement le développement personnel, mais aussi l'employabilité des jeunes.

AvenirSocial soutient donc la prolongation du congé-jeunesse à dix jours. Cet allongement permettra de :

1. Favoriser la santé physique et psychique

L'engagement bénévole a un effet positif sur la santé physique et psychique des jeunes. Sur le volet physique, cet engagement bénévole permet souvent aux jeunes de quitter pendant quelques jours leur environnement de travail sédentarisé. Cela réduit ainsi sensiblement les risques de maladies chroniques propres à ce nouveau climat de travail (diabète, obésité, etc.). Ensuite, il permet aux jeunes d'obtenir des outils pour mieux gérer leur stress. Cette meilleure gestion du stress assure un mode de vie plus durable et un meilleur sommeil, diminuant les risques de certaines maladies. L'effet positif sur la santé mentale des jeunes a été démontré par une étude récente. Ainsi, lors du camp fédéral 2022 du mouvement scout suisse, les émotions positives et les compétences ont considérablement augmenté. C'est ce que montrent les résultats du projet de recherche SCOUT¹.

2. Permettre aux organisations de jeunesse en difficulté de respirer

Le recul de l'engagement bénévole a un effet direct sur le dynamisme et la bonne santé de certaines organisations de jeunesse. Celles-ci existent depuis des décennies et occupent une fonction centrale pour l'accompagnement des jeunes dans la vie active. En raison d'une diminution de participation, elles peuvent être en grande difficulté pour maintenir l'ensemble de leurs activités ; elles sont hautement dépendantes de l'engagement bénévole. L'extension à dix jours du congé jeunesse donnera un répit à ces organisations qui pourront être aidées par des bénévoles bénéficiant avec l'extension à dix jours de plus de temps.

¹ [Keller Roger, Kirchhoff, Blanc Barbara. Study on Competence development in OUT-of-school settings \(SCOUT\), 26 octobre 2022](#)

3. Favoriser l'intégration dans la société et à la vie démocratique

Le travail bénévole améliore l'intégration au sein de la société, car il est exercé dans le voisinage immédiat ou le quartier (21%), le lieu de résidence (61%) ou dans le canton (44%)². En assurant des lieux de socialisation, il assure également une formation démocratique. Celle-ci s'avère cruciale pour que les jeunes générations participent davantage aux institutions politiques locales, cantonales ou nationales.

4. Favoriser l'intégration au monde économique

Le bénévolat transmet d'importantes compétences personnelles, sociales, stratégiques et méthodiques, qui se révèlent précieuses également sur le lieu de travail: les jeunes apprennent à coordonner des projets, développent leur sens des responsabilités et leur esprit d'équipe, apprennent à gérer le stress et participent à diverses formations continues. Ces compétences acquises démontrent la relation gagnant-gagnant entre les jeunes et leurs employeur·euse·s. Le bénévolat permet aux jeunes d'accéder à des possibilités de formation et de développer des compétences qui sont non seulement utiles pour leur développement personnel, mais qui peuvent également être mises en pratique sur leur lieu de travail. Les bénévoles en sont également conscient·e·s : 40,3 % d'entre eux citent l'élargissement de leurs connaissances et de leurs expériences comme raison de leur engagement, 34,7 % le développement personnel, 30,9 % l'entretien de leur réseau et 10 % s'engagent également parce que cette activité est utile pour leur carrière professionnelle³.

AvenirSocial salue entièrement cette révision qui s'avère positive.

Nous vous remercions de prendre en compte notre prise de position et notre co-secrétaire générale, Madame Emilie Clavel, se tient volontiers à votre disposition pour répondre à vos questions via e.clavel@avenirsocial.ch.

Avec nos plus cordiales salutations,

Emilie Clavel
Co-secrétaire générale

Camille Naef
Responsables d'études

² [Lambrecht Markus, Fischer Adrian et Stamm Hanspeter. Observatoire du bénévolat en Suisse 2020. Édition Seismo](#)

³ [Office fédérale de la statistique. Le travail bénévole en Suisse en 2020. Neuchâtel, 2021](#)